



Programme de soutien financier aux activités sportives

SLL-2021-09 — 1re édition

Adoptée par le conseil lors de la séance municipale du 5 juillet 2021

Résolution no 376-09-21



SAINT-LIN-LAURENTIDES

Une ville... à la campagne

Table des matières

	Page
1. Description du programme	3
2. Objectifs généraux	3
3. Objectifs spécifiques	3
4. Critère d'admissibilité	3
5. Activités et montants admissibles	4
6. Montants non admissibles	4
7. Demande de remboursement.....	5
8. Remboursement	5
9. Obligation du demandeur	5
10. Formulaire	6

1. Description du programme

Le présent programme vise à déterminer les personnes autorisées à réclamer un soutien aux activités sportives pour les résidents de Saint-Lin-Laurentides qui souhaitent s'inscrire à des activités sportives, qui ne sont pas offertes par la Ville ou par les organismes sur le territoire de la Ville de Saint-Lin-Laurentides. Un budget annuel est approuvé en assemblée de conseil à chaque année pour déterminer du montant disponible au programme pour l'année suivante.

2. Objectifs généraux

1. Favoriser et promouvoir l'activité physique afin d'acquérir de saines habitudes de vie et lutter contre la sédentarité et l'obésité;
2. Favoriser l'accessibilité aux diverses activités sportives qui ne sont pas offertes à Saint-Lin-Laurentides en allégeant les coûts reliés à ces activités.

3. Objectifs spécifiques

1. Établir les modalités de remboursement;
2. Définir les activités admissibles;
3. Soutenir les familles, tout revenu familial confondu dans l'inscription à des activités sportives.
4. Remplir le présent formulaire de demande de remboursement.

4. Critère d'admissibilité

Pour être admissible au programme offert par la Ville de Saint-Lin-Laurentides, le demandeur doit répondre aux critères suivants :

1. Le participant doit être résident de Saint-Lin-Laurentides;
2. Le participant doit être inscrit à une activité sportive régie par une fédération ou par un organisme. L'activité doit être un cours ponctuel ou offert en session sur plusieurs semaines qui n'est pas offert sur le territoire de la Ville de Saint-Lin-Laurentides;

3. Le participant doit fournir une preuve d'âge (moins de 18 ans à la date d'inscription à l'activité), de résidence et de scolarité (4 à 17 ans);
4. Faire une demande annuelle pour les activités sportives de chacun des enfants. Il est possible de faire une demande supplémentaire si le montant maximum n'a pas été dépassé lors de la première demande annuelle.

5. Activités et montants admissibles

Seuls les frais d'inscription de l'année en cours sont admissibles (1er janvier au 31 décembre).

Toutes les activités sportives régies ou affiliées à une fédération ou à un organisme (municipal, régional, provincial ou national) offertes dans une autre municipalité.

Toutes les activités sportives qui ne sont pas gérées, subventionnées, supervisées et encadrées par la Ville de Saint-Lin-Laurentides.

Le programme de soutien aux activités sportives est offert seulement pour une seule activité par personne par année. La Ville remboursera 25% des frais d'inscription admissibles jusqu'à concurrence d'un maximum de 100 \$ et jusqu'à épuisement du budget.

6. Montants non admissibles

Les frais d'achat d'équipement, de matériel, de costume et d'uniforme (exemple : ballons, kimono, patins).

Frais de déplacement, hébergement, de nourriture et de tournoi.

Les programmes de sport/étude et du programme international (les activités parascolaires).

Les activités offertes par une entreprise privée.

Toutes activités déjà offertes sur le territoire de la Ville de Saint-Lin-Laurentides.

7. Demande de remboursement

La demande de remboursement devra être effectuée en utilisant le formulaire à la fin du présent document. Le formulaire est disponible au service des loisirs au Pavillon Beaudoin (704, Saint-Isidore, Saint-Lin-Laurentides, Québec, J5M 2V2), sur le site Internet de la Ville (www.saint-lin-laurentides.com) ou sur demande par courriel électronique (loisirs@saint-lin-laurentides.com)

Le demandeur est autorisé à réaliser une seule demande par année civile en cours par participant. Il est possible de faire une demande supplémentaire si le montant maximum n'a pas été dépassé lors de la première demande annuelle.

Le participant ou le tuteur devra également fournir avec sa demande les documents suivants :

1. Preuve de résidence;
2. Preuve de scolarité (pour les enfants de 4 à 17 ans seulement);
3. Preuve d'âge du participant (moins de 18 ans);
4. Reçu officiel du montant payé pour l'inscription et celui-ci devra être émis par l'organisme (le reçu devra indiquer le nom, l'adresse et le nom de l'activité ainsi que la catégorie).

8. Remboursement

Toutes les demandes de remboursement seront évaluées par le service des loisirs, du sport de la culture et du tourisme et approuvées par le directeur des loisirs, du sport, de la culture et du tourisme.

La subvention sera accordée directement au parent ou tuteur (la personne qui demande le remboursement).

La Ville de Saint-Lin-Laurentides se réserve le droit de refuser toutes les demandes si tous les critères d'admissibilités, les termes et procédures de remboursement ne sont pas respectés.

9. Obligation du demandeur

Le demandeur doit s'engager à aviser la Ville de Saint-Lin-Laurentides dès que le participant cesse l'activité ou annule son inscription. Le demandeur devra rembourser la Ville au prorata des cours restants.

10. Formulaire

Programme de soutien financier aux activités sportives et culturelles

Renseignement du parent ou tuteur (chèque payable à)

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Adresse où le chèque doit être posté si différente : _____

Téléphone (résidentiel) : _____

Courriel : _____

Remboursement demandé pour (prénom et nom de l'enfant)	Nom de l'activité Nom de l'organisme qui offre	Lieux de l'activité (Ville ou municipalité)	Date de l'activité Du ___ au ___	Frais d'inscription de l'activité	Montant admissible 25 % (maximum 100\$)
				\$	\$
				\$	\$
				\$	\$
Total des montants admissibles 25 % (maximum 100 \$) pour le remboursement					\$

Document à jour	Date limite pour effectuer la demande
<input type="checkbox"/> Reçu officiel émis par l'organisme <input type="checkbox"/> Preuve de résidence <input type="checkbox"/> Preuve de scolarité (4 à 17 ans) <input type="checkbox"/> Preuve d'âge du participant	Une demande par année civile en cours par participant

Je _____ m'engage à aviser la Ville de Saint-Lin-Laurentides de toutes annulations ou modifications liées à la présente demande.

Signature : _____

Date : _____

Vérifié par : _____ Date : _____

Autorisé par : _____ Date : _____

*Les zones grises sont réservées à l'administration de la Ville de Saint-Lin-Laurentides